

A l'approche des élections, les promesses seront de retour, mais les vraies questions sont celles-ci : Quel bilan pour le pouvoir d'achat des personnels ?
Quelle est la réalité des conditions de travail ? ...
Sommes nous condamnés à subir les mêmes qui se querellent depuis vingt ans mais signent les mêmes accords ?

Ils vous font croire à chaque nouvelles élections qu'ils sont les tout puissants et qu'ils sont les seuls à détenir le pouvoir, que ceci est une fatalité ...

**FAUX !!! SYNDIQUÉS OU NON SYNDIQUÉS
VOUS ET VOUS SEULS AVEZ LE VÉRITABLE POUVOIR DANS
LE SECRET DES URNES DE DESIGNER LES PERSONNES
QUI SIEGERONT POUR DEFENDRE AU MIEUX VOS INTERÊTS**



**LE 22 NOVEMBRE, LES SIEGES DES DIFFERENTES INSTANCES
REPRESENTATIVES SERONT TOUS VIDES. TOUS LES SYNDICATS SERONT
SUR LE MÊME PIED D'ÉGALITÉ ET TOUS SERONT
DANS L'ATTENTE DE VOTRE CHOIX.**

Vous avez le pouvoir de dire STOP et de voter pour
un nouveau souffle syndical en toute indépendance.

**NE RATEZ PAS CETTE OCCASION D'EXPRIMER VOTRE RAS LE BOL
ET CETTE ENVIE DE TOUT CHANGER :
VOTEZ POUR UN SYNDICAT HUMANISTE
VOTEZ POUR VOTRE PROTECTION
VOTEZ L'ALLIANCE CFTC/SLAM**

BESOIN D'EN SAVOIR PLUS ? VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER AU
Téléphone : 03.20.30.25.13 Fax/Répondeur : 09.72.11.49.88 Portable : 06.43.17.51.51
N'HESITEZ PAS A CONSULTER NOTRE SITE :

<http://slp-cftc.fr>

RETROUVEZ NOUS SUR FACEBOOK :

<http://fr-fr.facebook.com/people/Snp-Cftc/100001631865582>

OU SUR TWITER :

http://twitter.com/snp_cftc

JE VOTE ALLIANCE CFTC/SLAM, JE VOTE UN NOUVEAU SOUFFLE SYNDICAL

CFTC

Confédération Française des travailleurs chrétiens

Je vote



IL Y A UNE VIE APRÈS LE BOULOT

La CFTC défend le droit de chaque agent à concilier sa vie professionnelle et sa vie personnelle

Le 22 novembre vous allez désigner vos nouveaux représentants syndicaux aux différentes instances (CAP et Comités techniques) pour les 4 années à venir.

TOUS UNIQUES, TOUS UNIS !

syndicat libre et autonome des agents administratifs et techniques du ministère

SLAM



Le choix d'une action constructive

Nous avons choisi d'agir sur le travail comme moyen privilégié de construction sociale. Nous sommes au service des personnes par des actions de proximité, mais aussi par des actions d'innovation sociale qui visent à la construction d'une société de liberté, plus juste, au service de l'accomplissement des personnes.

Notre ambition est de construire des accords durables par le dialogue, le partenariat social et le paritarisme.

Nous sommes pleinement des réformistes. Notre action ne se réduit pas à réaliser ponctuellement les compromis autorisés par le rapport de force.

Notre démarche est celle d'une "sécurité dynamique".

Nous sommes ouverts aux adaptations que nécessite l'évolution économique et sociale sous réserve que le changement respecte les personnes, assure la justice sociale, et serve le bien commun. Il s'agit d'un principe de précaution sociale.

Nous ne nous contentons pas de juger les projets qui nous sont présentés.

Nous nous efforçons d'être **force de proposition** (pas seulement de dénoncer, mais aussi d'annoncer).

Nous donnons la priorité à la négociation et faisons appel à la médiation lorsque les conditions l'exigent et le permettent.

Toutefois nous n'hésitons pas à recourir à la grève quand le dialogue s'avère impossible et que les intérêts en jeu pour les salariés et leurs familles sont proportionnés au moyen. En tout état de cause nous écartons les initiatives qui mettent en cause le respect des personnes.

Nous nous engageons dans la négociation avec un esprit positif.

Nous avons le souci de convaincre et de construire le meilleur accord possible, c'est-à-dire un accord qui servira le mieux les intérêts des salariés sans négliger ceux des autres parties contractantes.

Un syndicalisme d'écoute et de proximité

• **confédéré** pour dépasser les clivages des intérêts particuliers ou catégoriels et mieux répondre aux attentes de justice,

• **au plus près des travailleurs, et à l'écoute** permanente des attentes et des besoins des salariés et de leur famille,

• **soucieux de vérité**, refusant la démagogie,

• **au service de la formation des travailleurs,**

• **rassembleur**, faisant en sorte que chacun puisse apporter sa contribution et prendre ses responsabilités, là où il se trouve et à la mesure de ses propres possibilités,

• **ouvert** vers l'extérieur pour bénéficier de la richesse de la diversité, mieux servir le bien commun et gagner en efficacité,

• **indépendant** des institutions extérieures – politiques, religieuses... – pour arrêter ses

positions et définir ses actions – en distinguant clairement responsabilités syndicales et responsabilités politiques,

• **rendant compte** régulièrement de son action par sa communication interne et externe, la réunion fréquente de ses instances statutaires (Assemblées générales, congrès, conseils, bureaux...),

• **transparent** sur le nombre de ses adhérents et la gestion de ses moyens.

La CFTC/SLAM force de propositions, réclame :

- Une vraie réforme statutaire avec notamment le passage en catégorie A du conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation.
- La fin de la pré affectation des stagiaires.
- Le refus de la décentralisation des SPIP au bénéfice des collectivités territoriales, voire de leur privatisation. Les personnels d'insertion et de probation doivent être regardés comme exerçant des fonctions régaliennes de l'Etat.
- Une concertation régionale lors de la détermination annuelle de l'effectif de référence dans chaque SPIP. Les CTI devront être consultés préalablement à toutes communications au CTC (gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences).
- Une affirmation claire de maintenir les SPIP sous la responsabilité des DFSPIP et non pas une transformation de ce service départemental en une unité d'un établissement pénitentiaire.
- Un recrutement pluriannuel massif de CPIP afin d'assurer une meilleure prise en charge des personnes contraintes au service public pénitentiaire.
- L'attribution de 50 dossiers par CPIP (ex. 1 mesure de SSJ constituant 2 dossiers). L'esprit et la lettre des Règles du Conseil de l'Europe relatives à la probation doivent être respectés par le ministère de la justice.
- Un audit sur l'impact systématique des projets de loi mettant en jeu les conditions de travail des personnels d'insertion et probation.
- Une réflexion concertée pour toute nouvelle méthodologie de travail qui ne doit pas être polluée notamment par les RGPP.
- Le refus de la précarité au sein des personnels qui exige une formation préalable (Stop à la dérive du recrutement de contractuel).